

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du samedi 28 mars 2026**

\*\*\*

*Application de la loi du 6 février 1992*

**A 11 heures**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit mars, à onze heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué les vingt-quatre mars, s'est réuni au Centre Socio-Culturel de Briare, en séance publique, sous la présidence de Monsieur SEGURET Alain, doyen d'âge,

**Présents :**

Monsieur DENIZOT Gabriel ; Monsieur DORSO André ; Madame MOLONEY Pauline ; Monsieur FAISY Fabien, Madame GUILLAUME Sylvie, Monsieur POIDVIN Thomas ; Madame DELEHAYE Jacqueline ; Monsieur SEMENCE Gérard ; Madame PIROG Dominique ; Monsieur MANZANO Patrick ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur DELEHAYE André ; Madame LECOMTE Sylvie ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame SALIN Audrey ; Monsieur TOURTE Jean-Luc ; Madame ACKENINE Claude ; Monsieur SEGURET Alain ; BLANCHET Ludivine ; Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis ; Madame PINON Nicole, Madame PARIS Mathilde ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame VELAY Christiane.

**Absente excusée :**

Madame VASSOILLE Lucie.

**Procuration a été donnée à :**

Madame VASSOILLE Lucie a donné pouvoir à Madame MOLONEY Pauline.

Madame SALIN Audrey, membre le plus jeune du Conseil Municipal, a été nommée secrétaire.

**Monsieur Pierre-François BOUGUET (Maire sortant) :**

« Je déclare ouverte cette première réunion du conseil municipal pour la mandature 2026-2032.

L'ouverture de la séance ainsi que l'élection du Maire se feront sous la présidence du doyen d'âge du nouveau conseil, à savoir Monsieur Alain SEGURET.

« Je laisse la parole à Monsieur SEGURET

**Monsieur SEGURET** procède à l'appel nominal des conseillers.

Le quorum étant atteint, il procède à la lecture de l'ordre du jour.

- 1- Election du Maire
  - 2- Fixation du nombre d'adjoints
  - 3- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local par le Maire
  - Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 novembre 2025.

#### Lecture des résultats du deuxième tour des élections municipales.

Le Président, Monsieur SEGURET Alain, le plus âgé des membres du Conseil municipal, ouvre la séance par la lecture des résultats du 2<sup>nd</sup> tour constatés au procès-verbal des élections municipales.

- Il y avait **3885 électeurs inscrits et 2316 votants.**
- **29 blancs et 25 nuls ont été comptabilisés.**
- **Les votes exprimés s'élèvent donc à 2262.**

Concernant les listes présentes au 2<sup>nd</sup> tour des élections municipales : .

La liste « ***Ensemble pour Briare !*** » de **Madame Mathilde PARIS** a recueilli 843 voix soit 37 % des suffrages exprimés. Cette liste obtient donc **5 sièges** au conseil municipal et par fléchage **2 sièges** au conseil communautaire.

La liste « ***Pour Briare, une voie nouvelle !*** » de **Monsieur Gabriel DENIZOT** a recueilli 1419 voix soit 62,73 % des suffrages exprimés. Cette liste obtient donc **22 sièges** au conseil municipal et par fléchage **9 sièges** au conseil communautaire.

Nom des listes des candidats au conseil municipal	Nom et prénom des conseillers municipaux élus	Conseil communautaire
Liste conduite par M. Gabriel DENIZOT	M. DENIZOT Gabriel	M. DENIZOT Gabriel
	Mme GUILLAUME Sylvie	Mme GUILLAUME Sylvie
	M. DORSO André	M. DORSO André
	Mme MOLONEY Pauline	Mme MOLONEY Pauline
	M. FAISY Fabien	
	Mme DELEHAYE Jacqueline	
	M. SEMENCE Gérard	M. SEMENCE Gérard
	Mme PIROG Dominique	Mme PIROG Dominique
	M. MANZANO Patrick	M. MANZANO Patrick
	Mme BOURGOIN Evelyne	Mme BOURGOIN Evelyne
	M. POIDVIN Thomas	M. POIDVIN Thomas
	Mme VASSOILLE Lucie	
	M. DELEHAYE André	
	Mme LECOMTE Sylvie	
	M. GARDINIER Frédéric	
	Mme SALIN Audrey	
	M. TOURTE Jean-Luc	
	Mme ACKENINE Claude	
	M. SEGURET Alain	
	Liste conduite par Mme Mathilde PARIS	Mme PARIS Mathilde
M. LHOSTE Laurent		M. LHOSTE Laurent
Mme SIGNORET Edwige		
M. GIRAULT Dominique		
Mme VELAY Christiane		

## 1- Election du Maire

**Rapporteur : Monsieur Alain SEGURET**

« A présent, passons à l'élection du Maire.

En ma qualité de doyen d'âge du nouveau conseil issu du scrutin du 22 mars 2026 et conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il m'appartient de faire procéder à l'élection du nouveau maire de Briare.

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L.2122-4 du CGCT, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

En vertu de l'article L.2122-7 du CGCT, en l'absence de la majorité absolue aux deux premiers tours, le vote sera acquis à la majorité relative au troisième tour.

En cas d'égalité de suffrages entre les candidats, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose de désigner deux assesseurs en prévision du dépouillement.

Y a-t-il des volontaires ? »

Monsieur ROUGNON-GLASSON Denis et Madame LECOMTE Sylvie sont désignés assesseurs.

« Quelles sont les candidatures pour le poste de Maire de la Commune de Briare ? »

- DENIZOT Gabriel

« Vous avez des bulletins blancs devant vous. Veuillez inscrire sur un bulletin, le nom et le prénom du candidat pour lequel vous votez. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, déposera son bulletin dans l'urne qui sera déplacée par le conseiller municipal, benjamin de l'assemblée. »

### VOTE

« Tous les conseillers ont voté. J'invite les assesseurs à procéder au dépouillement. »

### Dépouillement effectué :

Il convient maintenant d'annoncer les résultats :

Nombre de conseillers présents	26
Nombre de votants	27
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	5
Nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	14

### **A obtenu :**

- Monsieur DENIZOT Gabriel 22 voix

La majorité étant atteinte, Monsieur SEGURET Alain a proclamé Monsieur DENIZOT Gabriel élu Maire.

Ce dernier a immédiatement été installé et a pris la présidence de la séance.

### Discours du Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chères Briaraises, chers Briarais,  
C'est avec émotion bien sûr, avec reconnaissance et responsabilité que j'accueille votre choix de me désigner ce matin maire de Briare : je mesure la confiance que vous me portez pour diriger la ville au meilleur de ses intérêts. Cette confiance m'honore, cette confiance m'oblige.

La fonction de maire nécessite de la proximité, de l'intégrité et du courage, j'en suis conscient. Elle nécessite de la justesse, de la tempérance et de la clarté dans les décisions, j'y suis prêt. Parce que la fonction d' élu local est le premier rapport d'un habitant avec ses élus, je serai attentif à l'exemplarité de l'exécution de nos missions.

J'ai découvert Briare au début des années 90, c'était pour l'enfant que j'étais un véritable terrain de jeux, avec sa piscine en bord de canal, les promenades en bord de Loire, son gymnase, son dojo, ses infrastructures. Il y avait une douceur de vie évidente et une exigence manifeste de ses habitants et ses élus d'en faire un écrin merveilleux. Je m'y suis définitivement installé il y a 15 ans, y ai enseigné, m'y suis fait de nombreux amis, c'est la ville que mon épouse et moi avons choisie pour y élever nos enfants et je nourris une profonde reconnaissance envers celles et ceux qui l'ont dessinée et investie pour nous tous aujourd'hui.

Je voudrais d'abord remercier chaleureusement les électrices et les électeurs qui ont fait le choix de notre équipe et de notre projet pour Briare, bâti dans l'écoute des habitants et dans l'expérience ressentie de la ville, de son identité, de ses fragilités, de ses priorités, de ses espoirs et de ses aspirations.

Je veux remercier bien sûr mes colistiers et penser à celles et ceux qui ne siègent pas avec nous aujourd'hui: Karim, Sylvie, Gérald, Fanny, Daniel, Laurent, Corine, Omar. Ensemble, nous avons voulu mener une campagne belle, dynamique et respectueuse parce que nous croyons profondément que la politique, à commencer par la gestion d'une commune, nécessite de la dignité et de l'attention portée à chacun. Ce succès, nous l'avons bâti ensemble avec nos nombreux soutiens. Je compte désormais sur chacun pour qu'il remplisse sa fonction de conseiller avec la même rigueur et la même humilité.

Je voudrais associer à ce succès Mme Poulain, Mme de Courcel, M.Bento et penser affectueusement à Monsieur Dominique de Courcel qui furent parmi les premiers à m'encourager.

Permettez-moi de remercier ma famille, mon épouse Aude qui, depuis longtemps, a vu dans mon caractère et mes engagements passés pour la ville, une volonté sincère de se mettre au service des autres. Mes parents qui m'ont éduqué dans le dialogue et la réflexion, mes frères et soeurs. Mes 3 filles

Cécile, Adèle et Héloïse qui auront à comprendre qu'il faut partager Papa. Qu'elles soient sûres que je les aime et que je leur promets d'articuler de la meilleure des façons, pour leur confort, grâce à toutes et tous, ces vies multiples.

Je veux penser aussi à celles et ceux qui nous ont fait face pendant cette campagne, à celles et ceux qui ne nous ont pas choisis : nos instances, notre démocratie ont besoin de vous. Parce que je veux être le maire de tous, votre parole est importante et elle sera considérée : je m'y engage. La mairie est la maison de tous, et chacun doit pouvoir y porter ses avis, ses questions, ses inquiétudes parfois, ses idées bien sûr.

Briare ne s'est pas bâtie en un jour et le renouveau et l'invention qu'elle doit investir pour se montrer de nouveau attractive, nécessite du temps, de l'écoute, du dialogue et de l'intelligence avec ses premiers acteurs : les Briaraises et les Briarais. Aujourd'hui, nos défis sont nombreux : assurer la bonne gestion financière de la ville et de nos impôts avec des investissements utiles et adaptés, préserver notre patrimoine avec la rénovation de nos bâtiments publics, faciliter nos déplacements, sécuriser notre circulation, améliorer la prise en charge de notre santé et du handicap, enrichir notre tourisme dans un environnement à préserver, apporter soutien à nos commerces, aux porteurs de projets culturels, entrepreneuriaux, et économiques : tous ces vecteurs entre autres qui font notre bien-être, notre bonne forme et le dynamisme de notre territoire et de notre démographie. La ville doit s'en donner les moyens.

Pour œuvrer à tout cela, je voudrais saluer tous nos agents municipaux et intercommunaux : leur témoigner de mon exigence de les savoir sereins dans leur tâche. Votre expertise et votre bonne volonté font notre confort de vie : soyez en remerciés et vaillamment encouragés.

Enfin, je veux saluer nos partenaires de la communauté de communes, de la Région, du Département, de l'Etat, nos partenaires privés et publics avec qui nous travaillons ou aurons à travailler. Qu'il soit entendu à Briare comme ailleurs que la ville veut renouer avec toutes et tous des liens de confiance, dans la transparence et la bienveillance ; et que tout sera fait pour engager les meilleures décisions et rendre heureux et fiers les Briaraises et les Briarais. Vous avez de la bonne volonté, du temps une envie de participer à l'écriture de l'avenir de notre commune, soyez les bienvenus : votre engagement est précieux. Notre mairie s'ouvre, notre histoire recommence ici. Merci.

## ***2- Fixation du nombre d'adjoints***

### **Rapporteur : Le Maire**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de définir le nombre des adjoints admis à siéger au sein du Conseil municipal.

Il indique que, conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit huit adjoints au maximum.

Le Maire rappelle que la Commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints.

Le Maire propose le nombre de 8 adjoints.

Il propose de procéder à un vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **Approuve** le nombre de 8 adjoints.

### **3- Election des adjoints**

**Rapporteur : Le Maire**

Le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Il rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Maire lance un appel à candidature.

Une liste a été déposée : le candidat placé en tête de liste est Monsieur DORSO André.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin de vote.

- Premier tour de scrutin : les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le Maire annonce ensuite le résultat :

- Nombre de conseillers présents : 26
- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 00
- Nombre de suffrage déclarés blancs : 05
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A obtenu :

Liste de Monsieur DORSO André 22 voix

La liste de Monsieur DORSO André ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus et immédiatement installés en qualité d'Adjoints au Maire, dans l'ordre du tableau :

**1<sup>er</sup> adjoint** : DORSO André

**2<sup>ème</sup> adjointe** : MOLONEY Pauline

**3<sup>ème</sup> adjoint** : FAISY Fabien

**4<sup>ème</sup> adjointe** : GUILLAUME Sylvie

**5<sup>ème</sup> adjoint** : POIDVIN Thomas  
**6<sup>ème</sup> adjointe** : DELEHAYE Jacqueline  
**7<sup>ème</sup> adjoint** : SEMENCE Gérard  
**8<sup>ème</sup> adjointe** : PIROG Dominique

---

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire (ci-jointe en annexe)

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2025 à l'unanimité.

Le Maire a levé la séance à 11 heures 54.

Signé le 13 avril 2026

**La Secrétaire de séance**

**Audrey SALIN**



**Le Maire,**



**Gabriel DENIZOT**